
JOHANNESBURG – Session 4 de renforcement des capacités des ALS de l'AFRALO d'At-Large

Jeudi 29 juin 2017 – 08:00 à 09:00 JNB

ICANN59 | Johannesburg, Afrique du Sud

TIJANI BEN JEMAA : Nous allons commencer dans deux minutes, asseyez-vous, s’il vous plaît.

S’il vous plaît, nous allons commencer.

Bonjour à tous. Ce matin, nous allons parler de quelque chose de très important, à savoir les services d’annuaire d’enregistrement de la prochaine génération. Pour vous présenter ce sujet, nous avons invité un des plus grands spécialistes en la matière à l’ICANN, il s’agit de Chuck Gomes, qui est le président du groupe de travail sur ces services qui vont remplacer le WHOIS.

Chuck, vous avez la parole.

CHUCK GOMES : Merci beaucoup, Tijani. Tijani et moi-même, nous avons eu le plaisir de travailler sur le budget ICANN pendant de longues années et ça a été très positif.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Je vais commencer par vous poser quelques questions. Première question : est-ce que quelqu'un ici ne sait pas ce qu'est le WHOIS ? J'aimerais savoir un peu. Savez-vous ce qu'est le WHOIS ?

Bien, parfait. Je vais peut-être parler de ça un peu pour commencer. Est-ce que certains d'entre vous connaissent le groupe de travail que je préside et que Tijani vient de mentionner, groupe qui a organisé deux séances ici cette semaine, une séance lundi après-midi et un hier matin ? Est-ce que vous avez participé à ces séances ? C'est bien pour moi de le savoir. Ce n'est pas nécessaire que vous ayez participé à ces séances, je sais que vous avez d'autres choses à faire, mais ça m'aide à savoir un peu où nous en sommes et de quoi je vais vous parler.

Je vais vous expliquer un peu, puisque certains connaissent le WHOIS et d'autres non, je vais vous en parler un peu. En réalité, ce que je préfère, c'est répondre à vos questions, donc je vais essayer de vous donner suffisamment d'informations pour que vous puissiez me poser des questions. Toutes les questions sont les bienvenues.

Alors, pour ceux qui [ne connaissent pas] le WHOIS, c'est le système qui a été utilisé au niveau d'Internet pour fournir des informations sur les noms de domaine, des informations sur les

titulaire de ces noms de domaine, et cela existe presque depuis la création d'Internet.

C'est un système qui vous permet de verrouiller un nom de domaine ou d'y entrer, puis on vous dit qui en est le titulaire, quel est le nom du serveur. Au niveau de WHOIS, nous avons une série d'informations et ce système est très utilisé. Les informations des titulaires de nom de domaine sont diffusées, à moins que l'on ait des services d'anonymisation utilisés pour éviter leur diffusion, ou à moins que l'on donne de fausses informations.

Si vous avez des questions à me poser sur le WHOIS, je peux répondre, c'est déjà un bon résumé de ce que c'est. Le WHOIS est offert par les bureaux d'enregistrement des noms de domaine.

Combien d'entre vous ont leur propre nom de domaine ? Donc vous savez de quoi je parle lorsque je parle des bureaux d'enregistrement. Vous devez acheter ce nom de domaine auprès de bureaux d'enregistrement.

Je suis associé avec un registre de noms de domaine, Verisign, et nous avons .COM et .NET. Voilà les domaines que nous administrions, entre autres, et nous fournissons des services back end pour certains nouveaux gTLDs. Donc, votre bureau d'enregistrement est le client d'un registre. Dans le cas de .NET,

c'est Verisign. Il y a environ mille registres qui sont disponibles par rapport au nombre de bureaux d'enregistrement.

L'ICANN a travaillé sur ce WHOIS depuis le début de son histoire qui remonte à 1999 et c'est un sujet très controversé. De nouveau, pour les nouveaux venus, je demanderais pourquoi c'est un sujet controversé ?

Parce qu'un côté, il y a ceux qui aimeraient avoir accès aux informations WHOIS et aimeraient pouvoir savoir clairement qui est le titulaire du nom de domaine, qui sont les serveurs, quelles sont les informations de contact. Par exemple les services de l'ordre en ont besoin, tout ce qui concerne la propriété intellectuelle aussi, ceux qui gèrent les questions d'utilisation malveillante des noms de domaine, pour eux c'est très important et très utile d'avoir ces informations.

Mais, en même temps, comment vous sentez-vous si tout le monde dans le monde est en mesure de voir vos coordonnées, vos informations. Si vous êtes titulaire, votre nom, votre adresse, votre email, tout cela sera disponible et diffusé, ce qui pourrait vous inquiéter un peu que tout le monde le sache. Il y a donc d'un autre côté des gens qui s'en préoccupent et veulent préserver la confidentialité de ces informations, surtout si ce sont des données personnelles.

Alors ce que nous avons eu pendant 16 ou 17 ans au niveau de l'ICANN, c'est un groupe de travail qui a travaillé sur le WHOIS, mais dont les progrès ont toujours été très lents et limités, parce qu'il y a deux groupes. Le premier qui essayait de protéger les droits de confidentialité et l'autre qui voulait davantage d'accès et que ces données soient publiques. Personne n'a gagné. On a donc une division et cela rend les progrès difficiles.

Je crois que c'était il y a cinq ans, le conseil d'administration de l'ICANN a commencé un groupe de travail d'experts. Ce n'est pas un organisme de développement de politiques, mais de nombreux experts ont été réunis pour essayer de fournir leurs connaissances sur ce problème, de façon à proposer un cadre de travail et résoudre ce problème existant depuis si longtemps.

Ce groupe a travaillé pendant un an et demi ou deux ans et a fait d'excellentes suggestions. [Ce n'était pas un organe de développement de politiques qui fournit un cadre et offre] des solutions pour essayer de parvenir à un résultat. Donc ils ont présenté ce rapport final après avoir demandé à la communauté de donner son avis, un cadre a été élaboré et mis en place, et un organisme de développement de politiques a été établi au sein de la GNSO et un groupe de travail a été formé. C'est le groupe de travail que je préside.

Nous travaillons en tant que groupe de travail depuis un an et demi. Je ne vais pas vous ennuyer avec tous les détails quant au plan de travail que nous avons, mais actuellement nous travaillons sur les recommandations faites par ce groupe de travail d'experts, qui sont des recommandations politiques. Notre objectif est de mettre en œuvre un nouveau système d'annuaire de données d'enregistrement pour remplacer ce WHOIS.

Je vais m'arrêter ici, je crois que j'ai déjà trop parlé. Je vais donner la parole à Tijani. Merci.

TIJANI BEN JEMAA : Merci. Avant de continuer, j'aimerais que vous parliez un peu des deux WHOIS.

CHUCK GOMES : Il y a un WHOIS détaillé et un WHOIS résumé. Est-ce que vous les connaissez ?

Seun, vous en avez entendu parler, bien sûr, voyons, Seun. Bien.

J'ai le privilège de travailler avec Seun dans plusieurs groupes de travail et je le connais.

Je vais vous donner un peu l'historique. Je travaille avec Verisign, donc, qui propose des solutions de réseaux. À l'époque,

quand on remonte aux années 90, il y avait un seul registre pour les domaines de premier niveau générique, il n'y avait pas de différences entre un registre ou un titulaire de nom de domaine et un bureau d'enregistrement. Après avoir commencé à faire payer les noms de domaine, il y a eu beaucoup d'intérêt, parce qu'il y existait une grande concurrence entre Network Solutions et d'autres organisations pour ces contrats. Les gens voulaient cette concurrence.

Ce qui s'est passé, c'est que la concurrence a été introduite au niveau du bureau d'enregistrement. Il y avait un registre qui faisait les deux au début, et maintenant il y a toujours ce registre, .COM, .NET, .ORG, mais avec de nouvelles entités appelées bureaux d'enregistrement. Il y a donc un registre pour .COM, etc., et puis une série de bureaux d'enregistrement. On a commencé avec 5, et on en est arrivé aujourd'hui à presque 3000 bureaux d'enregistrement.

À cette époque-là, et je vais répondre à votre question, Tijani, Network Solutions et Verisign offraient ce que l'on appelle le WHOIS résumé. On ne montrait pas vos coordonnées, nous n'avions pas de base de données, tout ce que nous avions, c'était le nom de domaine, le nom du bureau d'enregistrement et le nom du serveur, sans informations personnelles. Nous n'avions pas d'informations sur notre clientèle. Ensuite, le bureau d'enregistrement avait les coordonnées et les

informations sur sa clientèle, ce qu'on appelait le WHOIS détaillé, et nous, en tant que registre, nous n'avions que les données résumées, pas de données personnelles.

Avec le temps, à mesure que le nouveau système des nouveaux gTLDs a été introduit, les domaines de premier niveau générique, tous, à l'exception d'un, ont commencé à organiser ce que l'on appelle des registres détaillés. Il y avait ces mêmes données que l'on obtenait des bureaux d'enregistrement et ils avaient eux-mêmes ces deux types de données, les données résumées et les données détaillées.

Donc, aujourd'hui, les registres résumés, comme Verisign par exemple, sont en train de devoir devenir détaillés à travers un processus d'élaboration de politiques. Pour avoir les données détaillées pour le moment, vous devez aller chez le bureau d'enregistrement.

Est-ce que j'ai répondu à votre question, Tijani ? Ok.

Une question ici. Allez-y, vous avez la parole.

PASTOR PETERS OMORAGBON : Est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, m'expliquer la différence entre un registre, un bureau d'enregistrement et un titulaire de nom de domaine ?

Le registre, le bureau d'enregistrement et la personne qui est enregistrée.

CHUCK GOMES : Alors, le registre est une organisation qui maintient la base de données pour tous les domaines d'un TLD donné, pour un domaine de premier niveau donné, ce peut être un ccTLD ou un gTLD, c'est-à-dire un nom géographique ou générique.

Pour .NG, par exemple, il y a un registre qui maintient la base de données de ce nom et vont le propager, ils ont des serveurs de noms dans plusieurs endroits pour le diffuser à travers Internet.

Donc le registre est responsable d'assurer que le serveur que le nom de domaine a l'information de votre nom de domaine, des noms de domaines de tout le monde pour ce TLD. Pour .COM, nous diffusons les centaines de millions de noms de domaine de .COM vers des serveurs que nous opérons dans le monde entier.

Maintenant, pour les registres, et c'est vrai pour tous les domaines de premier niveau, certains codes pays ont leur propre registre et leur propre bureau d'enregistrement. Mais dans notre cas, nous avons beaucoup de bureaux

d'enregistrement. Si vous voulez enregistrer un nom de domaine, vous allez voir un bureau d'enregistrement, ils réuniront vos informations, vous allez leur payer des frais, ils vont nous donner des informations de sorte que, en tant que registre, nous puissions propager votre nom sur l'Internet.

Est-ce que c'est clair ?

TIJANI BEN JEMAA :

Peters, le registre est lié à un domaine, à un TLD – domaine de premier niveau. Chaque TLD, chaque domaine de premier niveau a son registre. Le bureau d'enregistrement est responsable de vendre les noms de domaine qui dépendent de ce TLD.

Le titulaire de nom de domaine, c'est-à-dire ceux qui ont un nom de domaine, le bureau d'enregistrement me vend un nom de domaine qui se trouve sous un domaine de premier niveau qui est sous la responsabilité d'un registre.

PASTOR PETERS OMORAGBON : Je comprends. Comment je fais pour enregistrer > ? Je paie le bureau d'enregistrement et lui il paie le registre, c'est ça ?

CHUCK GOMES : Oui, le bureau d'enregistrement va vous faire payer, en tant que titulaire de noms de domaine, ce qu'il exige comme frais. Ces frais sont annuels. Vous pouvez aussi, si vous avez un gTLD, vous pouvez l'enregistrer pour une période maximum de 10 ans, si vous le souhaitez.

Est-ce qu'il y a d'autres questions.

ROGER BAAH : Je m'appelle Roger Baah. Dans votre présentation, vous avez dit que certains titulaires de registre utilisent des services d'enregistrement fiduciaire pour cacher leurs informations personnelles. J'ai fait des enregistrements et pour fournir ces services, on m'a demandé des frais supplémentaires. Je voudrais savoir si c'est normal et approuvé par l'ICANN.

CHUCK GOMES : Très bonne question. Pour les noms de domaine de premier niveau génériques et pour les noms de domaine géographiques, cela est valable.

Pour les TLDs génériques, il y a un accord de registre, c'est un contrat avec l'ICANN, et tous les bureaux d'enregistrement qui les distribuent les vendent à des personnes comme vous, des

personnes qui appartiennent à votre communauté, mettons, et ils ont aussi un contrat qui s'appelle accord d'accréditation du bureau d'enregistrement. Ils vont aussi avoir un contrat avec le registre avec lequel il travaille et ils peuvent travaillent avec plusieurs registres.

Quoi qu'il en soit, les bureaux d'enregistrement et les registres ont des contrats avec l'ICANN, ce qui leur permet de propager dans le serveur racine d'ICANN votre nom.

Est-ce que j'ai répondu à votre question ?

TIJANI BEN JEMAA :

Merci beaucoup. Je vais vous demander, avant que je vous donne la parole, je vous demande de rester dans le sujet. Parce que ces informations, ce type de questions que vous posez, nous pouvons y répondre dans un autre webinaire et Chuck pourra répondre à ces questions, mais pour le moment, restons dans le domaine du WHOIS.

ABDELDJALIL BACHAR BONG : J'aimerais m'exprimer en français.

C'est Abdeldjalil Bachar Bong, du Tchad, et avant tout je remercie monsieur Gomes pour sa présentation. Moi aussi je fais

partie de groupe de travail et ici, je voulais vous informer les ALS que c'est un groupe vraiment important, important pour nous les ALS.

Pourquoi est-ce important ? Parce qu'on est en train de parler de remplacer un service qui est primordial pour nous. Pourquoi primordial ? Parce que tout le monde a quand même un nom de domaine, ou bien pour notre association. Par exemple, nous nous avons [inaudible].

Donc actuellement toutes ces informations sont publiques. Si j'achète un nom de domaine, le nom, le prénom, le serveur, la date d'achat, la date d'expiration, les adresses emails, tout est public actuellement. Pour le nouveau service, ça consiste en l'enjeu de la vie privée aussi, est-ce que toutes les informations doivent être publiques ? Parce qu'en tant utilisateur final, si je dois enregistrer un nom de domaine, est-ce que ce sera public, les adresses emails ? On connaît ces histoires de spam, ces derniers temps. Parce que moi, j'ai 6 ou 7 adresses mails, j'ai acheté un nom de domaine et je reçois beaucoup de spams.

Autre chose, la disponibilité des services aussi. Parce que certains disent que toutes les informations publiques. Nous, en tant que représentants d'internet, on aimerait être informés de est-ce que vraiment toutes ces informations doivent être publiques ou bien il faut paramétrer.

Il y a d'autres enjeux en cas de problèmes, etc., en cas d'attaque d'un nom de domaine, qui contacter. Ou bien certains disent que les informations dans certains cas devraient être au niveau des bureaux d'enregistrement ou des registres. En cas de problème, ils devront diffuser les informations.

Il y a le problème de la vie privée et de la disponibilité des informations. Il y a un document vraiment intéressant, je peux vous l'envoyer sur la liste de diffusion pour les nouveaux venus. C'est vraiment intéressant ce qu'est le WHOIS, ce qui est nouveau. C'est vraiment intéressant pour nous en tant qu'ALS, c'est réellement une présentation formidable et tout le monde devrait être présent dans le groupe de travail. Je vous remercie.

TIJAI BEN JEMAA :

Adbeldjalil, tu as été très long.

Donc, Abiola. S'il vous plaît, indiquez votre nom.

ADETOKUNBO ABIOLA :

Je m'appelle Adetokunbo Abiola.

Excellente présentation, mais j'ai un problème. En tant qu'utilisateur final, qu'est-ce que je peux faire pour héberger,

par exemple, un site Web ? Où est-ce qu'on en est à ce niveau ?
Pourriez-vous m'expliquer ?

CHUCK GOMES :

Oui, merci. Je vais revenir un peu en arrière et vous dire merci de faire du groupe du travail. Déjà, on apprécie cela. Nous avons plus de 190 membres et 170 observateurs, ce qui en fait un gros groupe de travail, donc merci d'en faire partie.

Donc, l'hébergement Web est extrêmement important pour l'Internet. Vous avez besoin d'un nom de domaine pour avoir une adresse Web, donc c'est extrêmement important, mais ce n'est pas dans le cadre de l'ICANN.

Certains bureaux d'enregistrement fournissent des services d'hébergement comme valeur ajoutée. Ils vous vendent non seulement des noms de domaine mais ils peuvent aussi offrir des services d'hébergement, mais il existe d'autres prestataires de service qui sont spécialisés dans l'hébergement.

La responsabilité de l'ICANN, ce sont les noms de domaine. La partie hébergement constitue un service supplémentaire auquel l'ICANN ne contrôle pas. Cela répond à votre question ?

Parlons un peu de ce groupe de travail. Il y a une question là-dessus ?

BRAM FUDZULANI : Bonjour, je m'appelle Bram et je voulais simplement demander une clarification sur les services RDS, les services d'annuaire de données d'enregistrement. Est-ce que ce sont des termes que comprennent les utilisateurs finaux ? Et pourquoi est-ce que c'est un document important, pourquoi les utilisateurs finaux doivent-ils se préoccuper du RDS ?

CHUCK GOMES : Très bien, merci. Une autre bonne question. En tant qu'utilisateur final, vous pouvez être impacté de différentes manières. Je vais vous donner quelques exemples, et ce n'est pas exhaustif.

Disons que, en tant qu'utilisateur final, vous allez sur un site Web, vous voulez faire quelque chose pour un entreprise, et vous essayez de vous informer. Une société qui a pignon sur rue, vous pouvez peut-être aller voir le WHOIS pour voir les informations que vous pouvez obtenir sur cette entreprise, si ce n'est pas une société frauduleuse. Là, vous pourriez vouloir avoir accès à des informations WHOIS pour vérifier la qualité d'une entreprise, par exemple.

Mais si vous êtes un utilisateur final qui avez un nom de domaine, vous ne voulez pas recevoir de spam, comme le disait Abdeldjalil, vous ne voulez pas risquer d'utilisation malveillante de votre nom de domaine et vous tenez à la vie privée, comme notre collègue du Tchad le disait.

Donc il y a des avantages et des inconvénients. D'un côté, vous voulez que la vie privée soit respectée, mais si vous n'êtes pas un bureau d'enregistrement, vous pouvez vouloir vérifier les informations WHOIS, dans le cas, par exemple, du site Web d'une entreprise.

Voilà en quoi ça peut vous intéresser et je suis sûr qu'on pourrait encore plus d'exemples. Tijani ?

TIJANI BEN JEMAA :

S'il vous plaît, donnez plus d'informations sur le RDS et on va laisser Gomes s'exprimer un peu, puis on lui posera des questions un peu plus tard.

CHUCK GOMES :

Donc, si vous voulez participer à ce groupe de travail par exemple, comment faire ? Oui, vous pouvez participer à ce

groupe de travail. À la GNSO, c'est par l'intermédiaire des groupes de travail que l'on développe les politiques. Tout le monde est bienvenu dans ces groupes de travail. Vous pouvez faire partie de l'At-Large, d'un autre groupe, ou individuellement vous intéresser à la question. Vous avez un site Web, le lien pourra vous être donné par le personnel de l'At-Large. Vous pouvez vous joindre à ce groupe de travail à tout moment, mais ce qu'on attend de vous, c'est que vous vous renseigniez si vous arrivez un peu après le lancement du groupe, il faudra vous tenir au courant, c'est une responsabilité mais vous êtes toujours les bienvenus. Ce groupe de travail va se poursuivre plusieurs années.

Qui d'autre est dans le groupe de travail ? Très bien. Félicitations. On apprécie cela. En tant que responsable, je vous remercie pour vos contributions qui renforcent le groupe de travail. Donc joignez-vous à nous en tant que membres.

En tant que membre, vous devrez faire une déclaration d'intérêt, c'est assez simple et vous pourrez participer à notre liste de diffusion par email. Vous pourrez participer activement à nos réunions. Nous avons de nombreuses téléconférences et nous travaillons beaucoup par courriel.

On ne se retrouve que trois fois par an mais on se réunit chaque semaine sur Internet, sauf la semaine prochaine parce qu'on

prend une semaine de vacances après les réunions ICANN pour se reposer. 90 minutes par semaine – cela peut changer avec le temps, mais nous analysons les positions géographiques et les fuseaux horaires de nos membres et nous avons une heure régulière de réunion chaque semaine, sauf pour la troisième semaine du mois où on change l'heure pour que ce soit moins difficile pour la région Asie-Pacifique. Donc une fois par mois, si vous n'êtes pas dans la région Asie-Pacifique, on travaille la nuit. Mais on va changer les choses en fonction du nombre de gens et de la localisation de nos membres.

C'est intimidant parce qu'il y a beaucoup d'informations, mais nous vous encourageons à vous joindre à nous pour apprendre beaucoup sur le développement des politiques, sur les PDP, sur ce qu'est le WHOIS, sur de nombreuses thématiques de l'ICANN.

Avez-vous des questions à ce sujet ? Sur le groupe de travail.

Très bien. Donc le groupe de travail a des procédures. Combien d'entre vous ont entendu parler du terme « modèle ascendant » et du terme « modèle multipartite » ? Certains. Seun, je crois que vous en avez entendu parler.

À l'ICANN, c'est comme cela que nous développons des politiques. C'est le contraire du modèle descendant, avec une hiérarchie avec un CA qui annoncerait des politiques à suivre. Ça

ne marche pas comme ça à l'ICANN. À l'ICANN, ça remonte, c'est un modèle ascendant.

Et c'est un modèle multipartite avec tous les acteurs, toutes les parties prenantes qui doivent être engagées dans le processus. Vous couvrez tous les intérêts de tous et pas seulement d'un groupe d'intérêt spécifique. Ça commence à la base et ça remonte, c'est assez simple.

Donc les utilisateurs, les entreprises commerciales, non commerciales, les gouvernements, et ainsi de suite, tout le monde, tous ceux impactés par une politique est bienvenu pour faire partie du processus. Ce n'est pas facile, ça va être complexe, parce que je suis sûr que dans cette salle nous avons des gens avec des points de vue différents, sur le WHOIS par exemple. Vous venez tous de pays différents, de cultures différentes, de langues différentes avec un développement de politique différent. Ça prend donc du temps d'atteindre un certain niveau de consensus, ça demande beaucoup d'énergie et des compromis.

Collaborer ensemble, essayer de développer des politiques qui répondent à tous ces besoins. Tout le monde n'obtiendra pas tout ce qu'il désire, c'est impossible. Mais on peut trouver des solutions constructives qui nous permettront de protéger la vie privée pour ceux qui le désirent, protéger les intérêts des forces

de l'ordre, prendre en compte les personnes qui luttent contre l'utilisation malveillante du DNS. Ce sont des intérêts qui entrent en compétition mais dans ce groupe de travail, on essaie de trouver des solutions permettant de répondre à tous nos besoins, sans faire de compromis sur la sécurité et la stabilité de l'Internet.

ALI HUSSEIN :

J'ai une question. Ali Hussein de [Kictanet] Kenya. Le problème de la vie privée et des bureaux d'enregistrement, il y a un coût associé à cela. Si je regarde par exemple GoDaddy et que j'enregistre un nom de domaine, ça me donne deux options de protection de la vie privée, ainsi qu'une protection commerciale. L'une dit que ça cache les informations privées, le WHOIS est caché en fait, vous êtes protégés contre l'utilisation malveillante du DNS, vous avez un enregistrement commercial et ainsi de suite.

Au niveau du respect de la vie privée, cela signifie que ça a un coût. Est-ce que c'est normal ? Est-ce que c'est quelque chose contre lequel nous devons nous battre ? C'est 10 dollars pour la protection de la vie privée, pour la protection du WHOIS donc. Avec l'aspect protection commerciale, 18 dollars. Où est-ce qu'on s'arrête alors ?

Je ne sais pas si on en a déjà parlé parce que tout le monde ne peut pas se le permettre. Peut-être que pour vous, ce n'est pas beaucoup, mais pour quelqu'un qui gagne 10 dollars par jour ou par semaine et qui veut un nom de domaine, c'est un investissement, donc où met-on les limites ?

CHUCK GOMES :

Excellente question. D'où ça vient, ça ? Il n'y a pas de politiques établies par rapport à ces services d'enregistrement fiduciaire, ça c'est une réponse à la demande du marché. N'oubliez pas que par contrat, ils sont obligés de publier ces informations. Que faites-vous si vous voulez que votre privée soit respectée ? Les bureaux d'enregistrement et d'autres entités ont donc répondu à cette demande en offrant un service qui n'est pas gratuit en réponse, donc, à la demande du marché. C'est donc la possibilité d'avoir recours à des services d'anonymisation.

Maintenant, nous avons ce gros groupe de travail et nous travaillons à de nouvelles politiques. On ne sait pas encore quels seront les résultats de ce groupe de travail, mais il est possible qu'il sera moins nécessaire d'acheter des services d'enregistrement fiduciaire ou d'anonymisation si on recommande un accès plus fermé, avec une authentification et qu'on ne puisse pas automatiquement avoir accès aux données.

Par exemple, ça n'a pas encore été approuvé, mais on pourrait dire que seules les forces de l'ordre, dans certains cas, auront accès aux données privées, ce n'est plus public. Si on décidait ça, dans notre groupe de travail, alors on n'aurait plus besoin de ces services d'anonymisation, si on a une sécurisation, si vous voulez, de l'accès à vos données privées.

Je ne dois pas entrer dans les détails, mais n'oubliez pas qu'au niveau des bureaux d'enregistrement, et au niveau des registres également, l'ICANN ne rentre pas dans la tarification, principalement des nouveaux gTLDs. Avant, ça a été le cas, parce qu'on était les premiers, mais l'ICANN ne fixe pas les prix. Les services d'anonymisation et d'enregistrement fiduciaire, avec les nouveaux contrats, avec les nouvelles recommandations, vont contrôler plus certains points mais jamais les prix et la tarification.

Donc est-ce qu'il y aura un nouveau système ? On ne sait pas encore. Est-ce qu'il y aura des modifications ? En effet, beaucoup de questions importantes se posent. Ça coûte de l'argent à l'entreprise de proposer ces services d'anonymisation et ils les font donc payer d'un côté ou d'un autre.

ALI HUSSEIN : C'est une discussion compliquée. Pour certains d'entre nous dans cette salle, quand vous mentionnez les forces de l'ordre, c'est une arme à double-tranchant. Parce que d'un côté on veut que les services de l'ordre puissent faire leur travail et de l'autre côté, il y a ce qu'on dit dans ces cas-là, que les terroristes d'aujourd'hui sont les nationalistes de demain. Je crois qu'on en a un exemple avec Nelson Mandela.

Pourquoi je vous dis cela ? C'est parce que si vous êtes un activiste et que vous avez un site Internet quelque part et que vous utilisez un domaine, vous ne voulez pas qu'on sache à qui appartient ce domaine. Donc, cette conversation, je sais que ce n'est pas une réponse facile, ce n'est pas facile, mais j'aimerais résumer cela en reprenant les propos de Voltaire qui disait « Je ne suis pas toujours d'accord avec ce que vous dites, mais je protégerai votre droit à le dire », la liberté d'expression. Ce sont des questions intéressantes, on n'a peut-être pas encore de réponses mais ce sont des questions intéressantes.

CHUCK GOMES : Merci beaucoup. Ce que vous dites ici, c'est justement de parler de la complexité du problème qui est effectivement très complexe. C'est pour ça qu'on a si peu avancé au cours de ces 17 dernières années. Nous avons cette conversation avec des

exemples comme celui que vous venez de donner, vous feriez un bon membre de notre groupe de travail, d'ailleurs.

L'une des choses que nous devons essayer de couvrir, ce sont toutes les possibilités parce qu'il n'y a pas de réponse simple, donc nous devons tout couvrir. Ce serait plus simple qu'il y ait une seule possibilité, pour moi, en tant que président de ce groupe de travail, mais ce n'est pas le cas.

TIJANI BEN JEMAA : Bien. Il nous reste sept minutes. Nous avons quatre questions. Donc Chuck, est-ce que vous préférez continuer vos explications ou bien préférez-vous répondre aux questions ?

CHUCK GOMES : Je préfère répondre aux questions.

TIJANI BEN JEMAA : Ok. Nous allons donner la parole ici.

BAKARY KOUYATÉ : Bakary Kouyaté, Mali. En fait, ce que je voudrais savoir, c'est est-ce que le fonctionnement actuel du WHOIS, le fait que les informations sont rendus publiques, est-ce que ça ne va pas à l'encontre des protections de données à caractère personnel ?
Merci.

CHUCK GOMES : Je n'ai pas très bien compris votre question. WHOIS est public actuellement, à moins qu'on utilise un service d'anonymisation ou d'enregistrement fiduciaire donc ces données sont publiques. Les registres et les bureaux d'enregistrement doivent publier ces informations WHOIS, c'est ce que l'ICANN leur demande. Cela provoque un conflit de plus en plus avec certaines lois régionales et nationales, par exemple dans le cas de la loi de l'Union Européenne de protection des données personnelles, étant donné que les gens ont droit à la confidentialité de leurs données. On sait donc que c'est un thème important, ça a été important pour cette réunion et pour la précédente, savoir si les bureaux d'enregistrement sont en train de violer les droits de leur propre pays ou d'autres pays en diffusant ces informations, voilà la question. C'est un thème difficile et c'est un thème que les registres et les bureaux

d'enregistrement et l'ICANN elle-même doivent aborder actuellement.

TIJANI BEN JEMAA : Allez-y. Vous voulez poser une question ? Allez-y, Peters.

PASTOR PETERS OMORAGBON : Ma question concerne ce qu'Ali vient de dire. Je suis Pastor Peters, du Nigéria. Pour les questions de sécurité, quel niveau de contrôle est-ce que le registre peut avoir sur des domaines qui sont utilisés par des terroristes pour propager leurs activités ?

Deuxième question, cette information qui a circulé concernant la confidentialité ou l'anonymisation, vous avez vos activités en ligne, et pour ceux d'entre eux qui utilisons Google par exemple, Google a la responsabilité de donner ces informations aux forces de l'ordre, donc ce que nous faisons sur les réseaux sociaux depuis deux, trois ans, parfois plus, Google a l'obligation de fournir ces informations aux forces de l'ordre, non ? Donc dans quelle mesure cela fonctionne ainsi ?

CHUCK GOMES :

Vous illustrez ici la complexité. Ce qu'il faut comprendre, c'est que certaines choses dont vous parlez entrent dans la mission de l'ICANN, d'autres non. Il y a des choses sur lesquelles l'ICANN n'a pas de contrôle.

Les registres et les bureaux d'enregistrement sont responsables auprès des gouvernements des pays dans lesquels ils se trouvent, donc si un gouvernement identifie des terroristes, ils vont les voir et leur transmettre un avis légal pour arrêter ces gens puisqu'il y a violation de l'ordre public, dans certains cas. C'est une réalité de l'Internet, l'Internet est mondial. Un terroriste peut se trouver dans une autre juridiction à ce moment-là et les choses se compliquent alors. Les registres et les bureaux d'enregistrement vont respecter les ordres juridiques de leur pays, et d'autres pays parfois aussi. Dans notre cas par exemple, nous sommes un registre donc nous n'avons pas les informations de nos clients puisque ces informations sont détenues par les bureaux d'enregistrement. C'est donc complexe.

Je dirais que la mission de l'ICANN, si vous la regardez, elle est assez limitée et on ne rentre pas le contenu d'un site Internet, par exemple, cela ne dépend pas de l'ICANN, ce n'est pas notre domaine de travail. Il y a encore beaucoup de préoccupations dans ce domaine, comme vous le savez. De nombreuses discussions se tiennent en ce moment au sein de l'ICANN sur ces

différents problèmes et sur la façon de les régler, comment les registres et les bureaux d'enregistrement peuvent-ils travailler avec la communauté pour gérer les utilisations malveillantes et le terrorisme. Beaucoup de choses se passent, on le sait, mais on n'a pas de solution facile aujourd'hui à vous proposer. Beaucoup d'efforts ont été faits à ce jour pour affronter tout cela mais on n'a pas encore réussi à trouver la solution.

De toute façon, notre groupe de travail ne travaille pas vraiment là-dessus. Ce que nous recommandons, au niveau d'un système d'enregistrement de données, pourrait être un facteur qui nous permettrait de mieux gérer tout cela. Vous comprenez ?

TIJANI BEN JEMAA : Deux autres questions. Nous avons une minute.

Brahim, vous avez une question ? Non ? Olivier, vous avez une question ?

OLIVIER KOUAMI : Olivier Kouami, de l'Institut pour le Développement du Togo.

J'ai deux petites questions en fait pour Chuck.

Je voudrais savoir par rapport au RDS et au WHOIS, nous sommes en train de travailler dans le groupe de travail du RDS auquel je participe tant bien que mal pour, en fait, remplacer le WHOIS. Je voudrais savoir s'il y a une date limite à l'arrêt de ce travail et que ce remplacement soit effectif.

Il y a quelques années, j'appartenais à un autre groupe de travail qui s'appelait Policy Implementation Working Group, où nous avons travaillé plus de 18 mois à la création de processus de développement de nouvelles politiques mais je ne sais pas exactement à partir de quand elles seront appliquées. Comme Chuck est là, je crois qu'il était le vice-président de ce groupe également, quand est-ce que ces travaux que nous avons complétés seront appliqués ?

CHUCK GOMES :

J'aimerais pouvoir vous répondre. Il y a encore beaucoup de choses à faire. Vous savez qu'il y a trois phases et nous sommes au début de la phase numéro 1. C'est complexe, ce n'est pas facile. J'aimerais que cette semaine on ait fait plus de progrès, mais ce sont de petites étapes, on va très lentement à cause des différents points de vue.

Cette semaine, nous avons partagé le fait que nous espérons que lors de la réunion d'Abu Dhabi, fin octobre, début novembre, nous pourrions développer notre premier rapport initial qui répondra à la question de base : est-ce que nous pensons qu'un nouveau système est nécessaire ? Et faire des recommandations sur les exigences pour cinq questions de base. Ce serait pour la fin de cette année, nous espérons que ce rapport sera disponible et pourra être présenté au commentaire public à cette époque.

Si nous recommandons la mise en œuvre d'un nouveau système et que nous sommes soutenus par le conseil de la GNSO qui gère la question du processus de développement de politiques, alors nous incorporerons un commentaire public, nous avancerons et nous répondrons aux six autres questions concernant le coût, les sites, les risques, etc. Alors nous aurons fini notre travail, nous ferons un deuxième rapport initial qui pourrait arriver en 2018, je pense. C'est difficile de prédire. J'aimerais aller plus vite, mais on ne peut pas accélérer les choses si les gens ne sont pas d'accord. Nous n'avons pas encore fini.

Ensuite, je voudrais faire un commentaire. J'essaie d'être bref, excusez-moi. Dans le cas où un développement de politique serait approuvé, comme vous l'avez dit, dans le travail de mise en œuvre, un travail approuvé, adopté comme politique, parfois ça met du temps à être appliqué pour différentes raisons que je

ne peux pas vous exposer ici. Mais si cela a été approuvé comme processus de politique, cela va être mis en œuvre. Je ne sais pas très bien de quoi nous parlons ici parce qu'il y a eu beaucoup de choses liées au WHOIS qui ont été abordées. Si vous voulez, on peut en discuter plus tard et vous me direz exactement de quelle décision vous parlez. En tout cas, si ça a été adopté, ce sera mis en œuvre, mais il y a des époques d'évolution dans lesquelles la mise en œuvre qui était prévue n'est plus possible pour différentes raisons. Donc, encore une fois, nous devrions discuter tous les deux et voir de quelle question spécifique il s'agit. Mais parfois, c'est très long d'appliquer ces décisions.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci beaucoup, Chuck. J'espère que cette séance aura été utile à tout le monde. Cela conclue notre séance de renforcement de capacités. J'espère que cela vous aura été utile à tous. Nous aurons une séance d'évaluation aujourd'hui, dans cette salle, à 14 :15, avec un déjeuner qui nous sera servi. Cette séance sera consacrée à l'évaluation de ce que nous avons fait, donc essayez d'être à l'heure, c'est très important parce qu'il y aura une autre partie de la séance consacrée aux thèmes les plus importants pour nous.

Merci beaucoup, Chuck.

Gisella ?

CHUCK GOMES : Merci beaucoup. Vous avez posé de très bonnes questions. J'ai eu beaucoup de plaisir à participer à cette réunion avec vous, merci beaucoup.

GISELLA GRUBER : Ce soir, pour le dîner AFRALO, il faudrait être en bas, à l'entrée du centre, donc ici, à partir de 19 :20. Le bus partira à 19 :30 piles. On dit 19 :20 parce qu'il y a le cocktail de clôture ce soir entre 18 :30 et 19 :30, comme d'habitude, comme on l'a fait cette semaine. Donc vers 19 :20, si vous pouviez commencer à descendre, on partira à 19 :30 on partira avec le bus pour clore cette semaine passée ensemble avec un restaurant typiquement sud-africain. Vous ne serez pas déçus. Merci.

TIJANI BEN JEMAA : Merci, Gisella. Un dernier mot, s'il vous plaît.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]